

Enseignements primaire et secondaire

Actions éducatives

Concours d'affiches « Agis pour tes droits » 2015

NOR: MENE1520284N

note de service n° 2015-148 du 7-9-2015

MENESR - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Depuis 2009, le ministre en charge de l'éducation nationale accorde son patronage au concours d'affiches « Agis pour tes droits ». Ce concours est organisé chaque année par la Fédération nationale des Francas qui bénéficie de l'agrément du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, ainsi que de son soutien via une convention pluriannuelle d'objectifs.

Cette opération, inscrite au programme prévisionnel des actions éducatives 2015-2016 (consultable à l'adresse suivante : http://eduscol.education.fr/ppae/), porte sur la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée sous l'égide de l'Organisation des Nations unies, le 20 novembre 1989.

Le concours fait appel à la capacité d'expression et à la créativité des enfants et des adolescents autour du thème des droits de l'enfant. Il permet aux élèves de la maternelle au lycée de découvrir ou de redécouvrir le texte de la convention mais aussi d'exprimer leur avis et d'en débattre entre eux. Cette action participe donc à l'éducation à la citoyenneté.

Les affiches réalisées dans le cadre de ce concours peuvent l'être à l'occasion d'une démarche individuelle ou collective, soutenue par un enseignant ou un animateur, pendant ou en dehors du temps scolaire.

Les inscriptions au concours se font auprès des associations départementales des Francas jusqu'à la mi-octobre. Au niveau départemental, les meilleures affiches sont sélectionnées dans le courant du mois de novembre. Certaines d'entre elles font ensuite l'objet d'une valorisation nationale. Comme chaque année, un almanach illustré par les affiches lauréates est édité par les Francas. Il est distribué à l'ensemble des élèves participant au concours. Les informations relatives au concours sont accessibles sur le site Éduscol, à l'adresse suivante :

www.eduscol.education.fr/agispourtesdroits.

Je vous remercie de veiller à l'information des équipes pédagogiques afin que les projets de qualité, menés par les élèves, puissent être valorisés dans le cadre de cette action.

La note de service n° 2014-125 du 29 septembre 2014 relative au concours 2014 est abrogée.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,

Florence Robine